Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES LANDES

GRANDES MANIFESTATIONS

DOSSIER A REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR

NOTICE DE SECURITE

Août 2014

Préfecture/Cabinet/SIDPC

O MODE D'EMPLOI

Pour les manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif et non exclusivement musicale rassemblant plus de 1500 personnes, ce dossier est à adresser au maire de la commune. *(pour les manifestations sportives susceptibles de se dérouler sur tout ou partie de la voie publique, il convient de déposer, en complément, une demande d'autorisation conformément aux dispositions du Code du Sport)*

Pour les rassemblements exclusivement festifs à caractère musical, ce dossier est à adresser à la préfecture et une copie est transmise au maire de la commune.

Dans les deux cas, le dossier est transmis en 3 exemplaires au moins en fonction du nombre de services concernés, 1 an au plus et 1 mois au moins avant la manifestation (délai de rigueur).

LES ELEMENTS SUIVANTS DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE TRANSMIS AVEC LA NOTICE COMPLETEE :

1. Un ou plusieurs plans de situation - échelle 1/25000 ou 1/50000ème - sur le(s)quel(s) figureront :
   - les itinéraires d'accès du public
   - les neutralisations ou déviations éventuelles de voies
   - les itinéraires de pénétration et de dégagement des services de secours
2. Un ou plusieurs plans de masse extrait du cadastre sur le(s)quel(s) figureront :
   - l'emplacement des différentes zones d'activité prévues (scènes, tribunes, chapiteaux, stands…)
   - les lieux de stationnement (VL et cars) et d'hébergement
   - passages et voies réservés au secours
   - emplacement du poste central opérationnel
   - emplacement du ou des poste(s) de secours
   - emplacement des moyens de secours (extincteurs, réserves d'eau, poste d'incendie)
   - emplacement des installations sanitaires
   - emplacement des points d'eau potable
3. Une copie de l'attestation d'assurance signée couvrant la manifestation ;
4. Une copie de la convention signée des deux parties avec une association de secourisme agréée ;
5. Les arrêtés du maire relatifs à la manifestation (circulation, stationnement, autorisation temporaire de débit de boissons) ;
6. L'autorisation du propriétaire du terrain sur lequel se déroule la manifestation ;
7. Une copie de la convention signée des deux parties avec l'agence de surveillance ;
8. La liste des agents de surveillance habilités et agréés qui participeront à la manifestation ;
9. Liste des commerçants qui vont proposer à la vente des denrées alimentaires ;
10. Descriptif de la manifestation avec un planning horaire détaillé du programme.

Dans le cas d'une manifestation exclusivement festive à caractère musical, un récépissé sera délivré par le préfet, à la remise du dossier complet.

Pour compléter ce dossier, consulter la rubrique politiques publiques/ collectivités territoriales/informations à destination des collectivités/les établissements recevant du public/notice de sécurité des grands rassemblements sur le site de la préfecture des landes.www.landes.gouv.fr

La préfecture, service interministériel de défense et de protection civiles se tient également à votre disposition pour tous renseignements complémentaires – n° 05.58.06.58.20 ou 22

I GENERALITES SUR LA MANIFESTATION

Dénomination : .....

Nature :

- ❑ Manifestation sportive, récréative ou culturelle à but lucratif et non exclusivement musicale
- ❑ Manifestation exclusivement musicale ou pour laquelle la musique est la caractéristique principale

Adresse et lieu de déroulement :

.....
.....

Dates : .....
Durée : .....
Heure début : .....
Heure fin : .....

Responsable de l'organisation :

Nom : .....
Adresse : .....
.....
Tél. : ..... Fax : .....
Adresse mel : .....

Suppléant :

Nom : .....
Adresse : .....
Tél. : ..... Fax : .....
Adresse mel : .....

***Responsable sécurité* :**

Qualification.....
Nom : .....
Adresse : .....
Tél. : ..... Fax : .....

***Correspondant sécurité incendie* :.....**

Tél. : ..... Fax : .....

***Correspondant ordre public* : .....**

Tél. : ..... Fax : .....

***Correspondant hygiène et santé* : .....**

Tél. : ..... Fax : .....

Démarches administratives (indiquer les autres demandes d'autorisation déposées)
Manifestations sportives hors stades :

- demande de déclaration déposée : ❒ Oui ❒ Non
- demande d'autorisation déposée : ❒ Oui ❒ Non

II DESCRIPTIF ET CARACTERISTIQUES

Nature des lieux :

Localisation précise :……

Capacité d'accueil du lieu : |_|_|_|_|_|_|

Autorisation sollicitée auprès du propriétaire du site ou du bâtiment (la fournir). ❒ Oui ❒ Non

Risques particuliers dus à l'environnement : ……..
……
Distance du site par rapport aux tiers : ……

Descriptif de la manifestation :

Joindre un descriptif de la manifestation avec un planning horaire détaillé du programme L'ensemble des installations et des activités prévues (scènes, tribunes, chapiteaux, stands…) doit être indiqué sur le plan de masse.

Nombre de personnes concourant à la manifestation : |_|_|_|_|_|_|

Nombre de spectateurs ou participants attendus : |_|_|_|_|_|_|

Effectif maximal attendu simultanément : |_|_|_|_|_|_|

(qui seront rassemblés en un même lieu et en même temps)

Entrées payantes **:** ❒ Oui ❒ Non

Nombre de billets imprimés : |_|_|_|_|_|_|

Nombre de cars prévus : |_|_|_|_|_|_|

Stationnement :

Parcs de stationnement :	❒ Oui	❒ Non
préciser le ou les lieu(x) de stationnement (à indiquer sur le plan de masse)	nombres de places offertes	

Parcs de stationnement pour les cars :	❒ Oui	❒ Non
préciser le ou les lieu(x) de stationnement (à indiquer sur le plan de masse)	nombres de places offertes	

Mesures de sécurité prévues (balisage, agents de surveillance…) **:**
……
……
……

Hébergement

Campings :	❒ Oui	❒ Non
préciser le ou les lieu(x) d'hébergement (à indiquer sur le plan de masse)	nombres de places offertes	

Mesures de sécurité prévues (balisage, agents de surveillance…) **:**
……
……
……

Circulation :

Neutralisation de voies : (préciser lesquelles) à indiquer sur le plan de situation
……
……
……

Déviations éventuelles : (préciser lesquelles) à indiquer sur le plan de situation
……
……
……

Itinéraires et
Nombre d'accès au site pour le public: | | | | | | |
à indiquer sur le plan de situation

Dégagements :

Les aménagements de la manifestation gênent-ils l'accessibilité des secours aux bâtiments tiers : ❒ Oui ❒ Non
Existe-t-il un espace de dégagement pour une mise en sécurité ? ❒ Oui ❒ Non
Conditions d'accès à cet espace : ……
……

Aménagement d'hélisurfaces pour les secours ? ❒ Oui ❒ Non

Si des bâtiments sont utilisés pour la manifestation :

Nom : ……..
Propriétaire : …….
Type et catégorie (pour les établissements recevant du public) : ……
……

Installations particulières : (Chapiteaux, tribunes, podium, portiques, grues…)

Type, nombre, taille et capacité des installations mises en place :
……
……
……
……..
……..

Dossier présenté à la commission de sécurité compétente : ❒ Oui ❒ Non

Le maire peut solliciter une visite de la commission de sécurité. A cet effet, une demande de visite accompagnée d'un dossier de présentation devra être communiqué au service prévention du SDIS, au moins un mois avant la date de la manifestation.

III ORGANISATION DES SECOURS

Poste Central opérationnel prévu par l'organisateur :

Emplacement : …… (à indiquer sur le plan de masse)

Description des locaux : ……..

Responsable du poste :
……
Noms et qualités des personnes présentes au PC :
……
……
……
……

Moyens de transmissions :

Numéro de téléphone à partir duquel le responsable sera joignable à tout moment : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Numéro de Fax |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Une ligne fixe doit être prévue

Nombre de lignes fixes ☐☐☐

Numéro de la ligne fixe ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Numéro de la ligne fixe ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Numéro de la ligne fixe ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Radio : ……

Secours aux personnes :

Nom de l'association de secourisme agréée :
……
……

Nombre de postes de secours : ☐☐☐

Nombre de médecins : ☐☐☐

Nombre de secouristes : ☐☐☐

Nombre d'infirmiers : ☐☐☐

Nombre d'ambulances agréées - de type réanimation : ☐☐☐

Nombre d'ambulances agréées - de type transport simple ☐☐☐

Héliport : ❒ Oui ❒ Non
Information par l'organisateur, du SAMU et des structures de soins : ❒ Oui ❒ Non
Les médecins généralistes du secteur géographique concerné ont-ils été sollicités: ❒ Oui ❒ Non

Préciser l'emplacement du ou des postes de secours : (à indiquer également sur le plan de masse)
……
……
……

Préciser les horaires exacts de présence sur le site :
……
……
……

Joindre une copie de la convention signée avec l'association

Si médecin présent sur le site, préciser le nom et les coordonnées et joindre le contrat d'engagement signé
……
……

Itinéraires, accès et voies réservés pour les secours : (préciser lesquelles) à indiquer sur le plan de situation et le plan de masse

……
……
……

Nota : il est impératif de laisser libre une voie stabilisée de 3,5 m hors stationnement autour des installations.

Moyens incendie :

Nombre d'extincteurs : ☐☐☐
Type : ……..

Réserve d'eau : : (à indiquer sur le plan de masse) ❒ Oui ❒ Non

Capacité (m^3) ☐☐☐

Poste d'incendie : (à indiquer sur le plan de masse) ❒ Oui ❒ Non

Autres matériels (véhicules…) : ……..

IV SERVICE D'ORDRE

Mesures particulières mises en place par l'organisateur : ……..
……

Nom de l'agence de surveillance privée engagée :
……
……
Nombre d'agents de surveillance: ☐☐☐

Préciser les qualifications :
……
……

Préciser les horaires exacts de présence sur le site :
……
……

Demande de palpation : ❒ Oui ❒ Non
(soumis à autorisation en Préfecture)

Joindre une copie de la convention signée avec l'agence de surveillance et la liste des agents présents.

Service d'ordre public nationale (police, gendarmerie) : ❒ Oui ❒ Non
Engagement des services de police municipale ❒ Oui ❒ Non
Nombre: ☐☐☐

Document rédigé par PREF/SIDPC/SDIS/DDTM/DDCSPP/DTARS/GEND/DDSP

V INSTALLATIONS TECHNIQUES

Electricité :

- Projecteurs : Puissance : ……Nombre : ☐☐☐
- Autres installations : ……

- Vérification des installations : par un organisme agréé : ❒ Oui ❒ Non
- Vérification des installations : par un technicien compétent : ❒ Oui ❒ Non
- Groupe électrogène et nombre : ☐☐☐

Feux - Dangers particuliers :

- Combustibles stockés (type et quantité) : ……

- Pyrotechnie, artifices : ❒ Oui ❒ Non
(soumis à déclaration en Préfecture)

VI HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE

Restauration :

Stands de restauration ❒ Oui ❒ Non
Buvettes (débits de boissons soumis à autorisation en mairie) ❒ Oui ❒ Non
Barbecue ❒ Oui ❒ Non
Autres ❒ Oui ❒ Non

Joindre obligatoirement la liste des vendeurs de denrées alimentaires (nom, adresse, téléphone et n° de siret)

Installations hygiéniques :

Nombre de points d'eau potable : ☐☐☐ (recommandation OMS : 1 robinet pour 750 personnes)

Nombre de points d'eau non potable : ☐☐☐

Nombre de WC : ☐☐☐

Nombre d'urinoirs : ☐☐☐

Signalisation des installations (panneau, fléchage…) ❒ Oui ❒ Non

(indiquer sur le plan de masse l'emplacement de ces installations)

Si le nombre de points d'eau potable est insuffisant prévoir la mise à disposition de bouteille d'eau

Document rédigé par PREF/SIDPC/SDIS/DDTM/DDCSPP/DTARS/GEND/DDSP

Déchets

Nombre de points de réception des déchets (sacs poubelles transparents) : ☐☐☐

Modalités de stockage, d'enlèvement des déchets divers et de remise en état du lieu utilisé pour le rassemblement :
à préciser
……
……
……

Une distance d'éloignement entre les points de restauration et les équipements sanitaires et de stockage des déchets doit être observée.

Lutte contre le bruit

Périmètre de protection autour des amplificateurs ❒ Oui ❒ Non
Mise à disposition de bouchons d'oreille ❒ Oui ❒ Non

Niveau sonore limité à 105 Dba (article R571-26 du code de l'environnement)

Accessibilité des personnes handicapées

Prise en compte de l'accessibilité, aux personnes handicapées, des différentes installations (entrée/sorties, sanitaires, sièges, stands, allées…) ❒ Oui ❒ Non

à préciser
……
……
……

Prévention en matière d'alcoolémie et d'addiction

Dispositions prévues afin de prévenir les risques, notamment d'accidents de la circulation, liés à la consommation d'alcool, de produits stupéfiants ou de médicaments psychoactifs

Associations présentes ❒ Oui ❒ Non
Préciser le nom de des associations et les actions prévues
……
……
……
……

Pour tous renseignements concernant ces associations contacter la direction départementale des territoires / service sécurité routière au

A : le :

Signature de l'organisateur :